

CHAPITRE 3

ENJEUX ET OBJECTIFS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES BASSES PLAINES DE L'AUDE

I. LES ENJEUX ET ORIENTATIONS

I.1 Les enjeux : préservation et développement territorial

Les basses plaines de l'Aude conjuguent les enjeux liés à la préservation durable des ressources naturelles et des équilibres écologiques et ceux répondant à la nécessité d'accompagner un développement raisonné des activités économiques et des projets d'aménagement.

I.1.1 Les enjeux de la concertation et du développement territorial

Les zones humides, un atout commun pour un développement territorial

Si les basses plaines de l'Aude constituent un territoire cohérent du point de vue écologique et paysager, ce dernier n'est pas en lui-même un territoire intégrant toutes les composantes d'un projet territorial avec en particulier le développement local. Les zones humides peuvent en être un des moteurs mais cette dimension d'un développement durable intéresse le territoire global des 5 communes voire plus largement. Ainsi, une condition importante pour la réussite de la démarche engagée s'impose : le territoire doit constituer un lieu d'échanges et de concertation ; il doit faire l'objet de l'émergence d'une démarche identitaire des acteurs assimilant les zones humides comme un atout commun de leur territoire. Les acteurs locaux devront élaborer ensemble leur projet de territoire s'appuyant sur la valorisation environnementale, sociale et économique du site. C'est avant tout leur propre patrimoine, aujourd'hui facteur d'un développement durable qui est en jeu.

Les acteurs du territoire sont également les gestionnaires des milieux naturels. En particulier, les acteurs de la gestion hydraulique. Ils agissent souvent sans concertation sur des thématiques pourtant communes, comme par exemple l'AIBPA, pour la prévention contre les inondations et le SIATBPA pour la mise en œuvre du PLAC (ressuyage des terres viticoles). Cette absence de coordination est à l'origine de la majeure partie des dysfonctionnements et des conflits observés sur le site.

La mobilisation de tous les acteurs vers un objectif partagé de préservation et de valorisation du site constitue l'enjeu principal de la démarche engagée, et ce, pour favoriser l'appropriation d'une dynamique territoriale en faveur des zones humides sur les 5 communes de l'embouchure de l'Aude. Sa réussite et sa pérennité, au delà de la présente étude, sont déterminantes pour la cohésion et l'avenir du territoire.

I.1.2 Les enjeux liés au patrimoine naturel

La richesse et la fragilité des milieux naturels

Le site des Basses Plaines de l'Aude est un espace d'exception : sur quelques milliers d'hectares coexistent une diversité extraordinaire de milieux naturels, de paysages et d'atmosphère. On y rencontre aussi bien des lagunes caractéristiques, que des coteaux secs recouverts de garrigue, des prairies humides, des habitats bocagers, de vastes roselières et des milieux dunaires.

Cette richesse patrimoniale a justifié le classement de la zone au titre des Directives européennes Habitats et Oiseaux, une procédure de classement au titre des sites, des acquisitions par le conservatoire du littoral, la mise en œuvre* d'un programme LIFE de conservation du Butor étoilé.

Cependant, les basses plaines constituent un espace fragile, soumis à des pressions multiples (dysfonctionnement hydraulique, dégradation de la qualité des eaux, surfréquentation du littoral, déprise et modification des pratiques agricole, espèces envahissantes). Ces pressions, se manifestent par des dégradations des milieux, à la mesure des valeurs écologiques et socio-économiques du territoire :

- La régression de la roselière de Vendres, l'une des plus belles de la région, et des espèces associées (Héron pourpré, Butor étoilé) ;
- Les dysfonctionnements hydrauliques de la lagune de Pissevaches, site d'exception pour l'avifaune ;
- La dégradation des milieux dunaires et l'absence de maîtrise de la fréquentation ;

- La destructuration de la maille bocagère et de la ripisylve, entraînant une baisse de la biodiversité et la raréfaction d'espèces patrimoniales comme la Pie-grièche à poitrine rose.

Cette combinaison entre valeur patrimoniale du territoire et intensité des pressions s'y exerçant permet d'identifier une seconde catégorie d'enjeux d'ordre écologique et paysager.

I.1.3 Les enjeux de la cohabitation entre les hommes et les milieux

Concilier les contraires

Ce territoire, complexe d'un point de vue écologique, a également une histoire riche et ancienne. La marque de l'homme y est omniprésente, associant des vestiges de l'antiquité (Temple de Vénus), aux grands domaines viticoles aujourd'hui en déshérence (Castelnau), jusqu'aux traces des activités les plus récentes (clôtures, barrage anti-sel, abri de chasse, etc.). L'agriculture encore présente mais fortement en recul et la chasse constituent aujourd'hui les principales activités pratiquées sur les zones humides.

Les acteurs sont nombreux et la finalité de leurs objectifs, leurs stratégies, sont, par voies de conséquence, variées et souvent divergentes, pouvant conduire à des pressions supplémentaires sur les milieux. Ils ont pourtant un élément commun déterminant pour la pratique de leurs activités et des usages : le fleuve et la gestion de l'eau, d'où la nécessité de rendre compatibles usages et ressources du territoire. Les interactions entre les activités et les milieux déterminent un troisième type d'enjeux relatifs à la comptabilité entre les usages et la préservation du site.

Par ailleurs, les acteurs locaux doivent également négocier leur politique d'aménagement, notamment hydraulique et foncière, et de développement, avec la mise en cohérence des différents programmes en cours ou à venir. Les enjeux relatifs à la compatibilité entre les projets d'aménagements hydraulique ou de développement économique avec la préservation du territoire devront être pris en considération.

I.2 Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs

L'identification des enjeux majeurs du territoire au travers de la valeur patrimoniale des milieux d'une part et de l'urgence des situations rencontrées d'autre part, a permis de définir des objectifs qui se répartissent en deux catégories : les objectifs principaux et les sous-objectifs (découlant des premiers).

Ces objectifs principaux correspondants aux enjeux des basses plaines de l'Aude sont les suivants :

Enjeux du développement territorial

→ Susciter l'élaboration d'un véritable le projet de territoire qui intègre les zones humides comme moteur d'un développement durable

Enjeux écologiques

- Maintenir et/ou restaurer les la roselières
- Rétablir le fonctionnement naturel de la lagune
- Maintenir durablement une structure bocagère et des milieux ouverts (prés salés et prairies humides)
- Développer des actions de restauration et de protection des dunes

Enjeux de la cohabitation entre les hommes et les milieux :

- Améliorer l'accueil du gibier d'eau et les pratiques cynégétiques; favoriser la contractualisation de protocoles de gestion des milieux sensibles et de calendriers de pâturage; gérer la fréquentation touristique et minimiser son impact sur les milieux sensibles
- Permettre la mise en cohérence des projets d'aménagement hydraulique avec le fonctionnement écologique global des basses plaines
- Intégrer les préoccupations environnementales liées à la préservation des milieux sensibles (notamment roselières et milieux littoraux) dans les projets économiques
- Valoriser les projets de découverte du patrimoine naturel

Les enjeux et leurs objectifs associés des basses plaines de l'Aude sont présentés dans le Tableau 15.

Utiliser l'atout « zones humides » pour un projet de territoire

Tableau 15 : Les enjeux et objectifs des basses plaines de l'Aude

Les enjeux majeurs	Les enjeux associés	Les objectifs
<p>Mobilisation de tous les acteurs pour un projet de territoire partagé de préservation et de valorisation des zones humides adoptant une démarche de développement territorial.</p>	<p>La cohésion et le devenir du territoire</p> <p>Le développement durable de la Basse Vallée de l'Aude</p>	<p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter l'élaboration d'un véritable le projet de territoire (urbanisme, dynamique économique, attractivité et reconnaissance au niveau national et international) en liaison avec les structures intercommunales (Communauté de Communes, agglomération de Béziers, Pays, etc.). <p>Sous-objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des modalités de gestion hydraulique (règlements d'eau, coordination des opérateurs, restauration des ouvrages) et de gestion de l'espace (calendrier de gestion, clôtures) répondant aux objectifs de préservation ; - Pérenniser et élargir la concertation engagée dans le cadre de l'étude (acteurs du tourisme, viticulteurs de Pissevaches) dans le cadre d'une structure de gestion. - Développer les complémentarités et les solidarités entre le littoral et le reste du territoire (zones humides et mosaïque agricole) et entre les diverses activités (manade, hébergement, Parc ornithologique, campings, etc.).
<p>Equilibre écologique des roselières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etang de Vendres, - Etang de Pissevaches , - Etang de la Matte. 	<p>Sensibilité extrême du milieu</p> <p>Habitats des espèces d'oiseaux de l'Annexe I</p> <p>Etat et fonctionnement du réseau hydraulique</p> <p>Valorisation économique (chasse, sagne, écotourisme)</p> <p>Pratiques de démoustication</p> <p>Fonctionnement de la station d'épuration</p>	<p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la roselière de Vendres ; - Maintenir les roselières de Pissevaches et de la Matte. <p>Sous-objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances : espèces patrimoniales, analyse précise de l'évolution de la roselière à partir de photographies aériennes (1975-1985-2000) afin de reconstituer l'évolution des plans d'eau selon l'origine (chasse, dégradation liée au milieu). Cette analyse est nécessaire pour définir des objectifs précis sur la zone. - Réduire la salinité par les apports d'eau douce et la circulation de l'eau : la restauration du réseau hydraulique (drainage) est prévue par le PLAC ; - Réaliser des assecs estivaux (valider les capacités de vidange et de remplissage) ; - Assurer des rejets de qualité dans les milieux naturels (adapter la capacité des stations de lagunage) ; - Restaurer le potentiel halieutique (communication avec la mer) ; - Elaborer des cahiers des charges des pratiques de démoustication compatibles avec les exigences des écosystèmes ; - Mettre en place une ouverture au public raisonnée et adaptée, générant des retombées économiques pour pérenniser la gestion du site.

Les enjeux majeurs	Les enjeux associés	Les objectifs
Fonctionnement naturel de la lagune de Pissevaches	<p>Accueil d'une avifaune remarquable</p> <p>Paysage du littoral et complémentarité avec les autres secteurs</p> <p>Viticulture et salinité des sols</p>	<p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rétablir le fonctionnement naturel de la lagune ; <p>Sous-objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances : compréhension du fonctionnement hydraulique du secteur de Pissevaches incomplète et ancienne (thèse de 1975) ; définition des processus de salinisation en fonction des niveaux d'eau afin de proposer des mesures de gestion propres à satisfaire les différents usages. - Engager une concertation entre le Conservatoire du littoral, les associations, la commune de Fleury et les viticulteurs sur la gestion hydraulique de la lagune ; - Améliorer l'accueil de l'avifaune : aménager de nouveaux îlots de nidification en concertation avec les chasseurs.
Fonctionnement de la mosaïque agricole et pastorale favorable à la biodiversité	<p>Biodiversité et avifaune patrimoniale</p> <p>Opportunité de développement économique (Agritourisme, diversification agricole, labélisation des produits)</p>	<p>Objectifs principaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des linéaires de frênes, de peupliers blancs et de Tamaris, des bordures enherbées et un petit parcellaire (maintenir une ambiance bocagère) ; - Maintenir les prés salés et les prairies humides (fauche et pâturage) ; <p>Sous-objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenir dans la mise en place des CTE au travers d'un partenariat avec les chambres d'agriculture : faire l'inventaire des mesures et pratiques favorables, vérifier leur présence dans les contrats signés sur le site et favoriser le plus grand nombre contractualisation par les agriculteurs et éleveurs ; - Mettre en réseau les acteurs pour réunir les conditions favorables à l'installation d'un (plusieurs) berger (s) ; - Réaliser un suivi de l'invasion par <i>Lippia canescens</i> dans les prés salés et des prairies humides sur tout le site et mettre en place des actions de lutte en partenariat avec le CEN.
Fonctionnement et biodiversité du cordon littoral	<p>Flore remarquable</p> <p>Sensibilité des milieux</p> <p>Fréquentation touristique</p> <p>Valorisation (tourisme balnéaire)</p>	<p>Objectif principal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions de protection et de restauration des dunes <p>Sous-objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser, canaliser et organiser la fréquentation; - Développer des actions de génie écologique, pose de ganivelle, actions de sensibilisation); - Interdire l'accès direct aux plages en voiture et organiser le stationnement.

Les enjeux majeurs	Les enjeux associés	Les objectifs
Compatibilité des usages avec préservation et la valorisation du site	Pratique de la chasse au gibier d'eau Manade Fréquentation touristique	Objectifs principaux <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil du gibier d'eau et les pratiques cynégétiques; - Favoriser la contractualisation de protocoles de gestion des milieux sensibles et de calendriers de pâturage; - Gérer la fréquentation et minimiser son impact sur les milieux sensibles.
Compatibilité des projets d'aménagement hydraulique avec la préservation et la valorisation du site (aménagement de l'Aude, PLAC)	Paysages remarquables et identité Biodiversité Valorisation économique et accueil du public Effort financier pour la collectivité	Objectif principal <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la mise en cohérence du projet avec le fonctionnement écologique global des basses plaines (jusqu'à l'exutoire du Chichoulet) ; Sous-objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une coordination étroite entre les maîtres d'ouvrages (AIBPA, SIATBA et SMBVA) et vérifier la cohérence des projets ; - Mieux prendre en compte la composante « infrastructure naturelle » pour l'expansion des crues que constituent les zones humides et la plaine agricole ; - Restaurer la ripisylve de l'Aude et prendre de mesures pour limiter au maximum l'impact des travaux sur et le territoire et notamment sur l'aval (paysage, niveaux et qualités de l'eau);
Cohérence des projets de développement économique avec les enjeux écologiques	Extension du Port départemental Développement touristique durable Aménagement du Lido (lisibilité de l'interface plage/ zone humide, local de l'Association Patrimoine et Nature) Développement des campings	Objectif principal <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les préoccupations environnementales liées à la préservation des milieux sensibles (notamment roselières et milieux littoraux) ; - Valoriser les projets de découverte du patrimoine naturel : ouverture au public raisonnée, Parc Ornithologique Sous-objectifs <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une assistance aux Maîtres d'ouvrage de projets économiques : porté à connaissance, propositions d'aménagement compatibles avec le respect des milieux, démarche qualité ; - Respecter les caractéristiques du paysage dans le cadre d'une ouverture au public : conserver l'impression d'immensité, - Réhabiliter et mettre en valeur les ouvrages hydrauliques et granjots; valoriser le patrimoine archéologique ; - Réhabiliter de la décharge de Lespignan et résorber les points noirs (épaves de voiture)

II. HIERARCHISATION DES OBJECTIFS ET RECHERCHE DE CONSENSUS

Les enjeux et objectifs à atteindre pour assurer la préservation et la valorisation des zones humides des basses plaines de l'Aude sont nombreux et diversifiés. Toutefois, les stratégies à mettre en œuvre avant de passer à la phase opérationnelle du plan de gestion diffèrent selon les types d'objectifs identifiés et les modalités de gestion qui permettront de les atteindre (voir Tableau 16).

L'analyse des enjeux du territoire confronté à la rencontre avec les acteurs fait apparaître que certains objectifs, liés notamment à la préservation des milieux, font l'objet de consensus alors que d'autres sont plutôt source de conflits. Dans le cas de l'absence de consensus évident sur les objectifs principaux ou secondaires, un effort de concertation est nécessaire et l'obtention de compromis de gestion constitue, ainsi, un préalable nécessaire à l'élaboration du plan d'actions.

Lorsque l'on se place à l'échelle du territoire, un grand nombre d'objectifs peuvent trouver leurs réponses dans une démarche globale d'animation et de coordination. Dans ce cas, la constitution d'une structure de gestion permettrait, après l'élaboration du plan opérationnel, de mettre en œuvre directement des actions concrètes répondant aux objectifs identifiés.

Le diagnostic et les objectifs de gestion sont aujourd'hui posés. Il est à présent nécessaire pour les acteurs de fixer les règles de gestion des différents secteurs à enjeux du territoire et avant d'élaborer un programme d'actions. Ces stratégies seront élaborées dans le cadre d'ateliers thématiques avec les acteurs :

Deux thématiques de gestion apparaissent déterminantes pour les basses plaines de l'Aude : la gestion hydraulique et le partage de l'espace. Elles devront faire l'objet de deux ateliers thématiques afin d'aboutir à des compromis de gestion. Le thème de la constitution d'une structure de gestion adaptée aux enjeux du site et ayant la légitimité pour intervenir sur le territoire, devra constituer un troisième groupe de travail avec les acteurs.

Les objectifs identifiés dans ce chapitre devront faire l'objet d'une validation par le Comité de pilotage restreint et par les élus avant la phase de concertation avec les acteurs.

Tableau 16 : Stratégies à mettre en œuvre avant la phase opérationnelle

Objectifs principaux	Modalités de gestion	Stratégie à mettre en œuvre	Axes de réflexion
<p>Maintenir et/ou restaurer les roselières ; Améliorer l'accueil du gibier d'eau</p> <p>Rétablir le fonctionnement naturel de Pissevaches</p>	Gestion hydraulique	Etablissement d'un compromis de gestion hydraulique	<p>Règlement d'eau</p> <p>Coordination des opérateurs</p> <p>Calendriers de gestion</p>
<p>Maintenir la structure bocagère et les prés salés ; favoriser les protocoles de gestion</p> <p>Développer la protection et la restauration des dunes, gérer la fréquentation</p>	Gestion et partage de l'espace	Etablissement d'un compromis de gestion de l'espace	<p>Partenariat profession agricole,</p> <p>Modes de partage (Clôtures, ganivelles),</p> <p>Maîtrise foncière (contrats, acquisitions)</p>
<p>Susciter l'élaboration d'un projet de territoire</p> <p>Intégrer les préoccupations environnementales dans les projets hydrauliques et économiques</p> <p>Valoriser les projets de découverte du patrimoine naturel</p>	Coordination territoriale	Constitution d'une structure de gestion	<p>Développement territorial,</p> <p>Mise en œuvre du plan de gestion,</p> <p>Valorisation économique et financement de la gestion,</p> <p>Coordination et cohérence des projets,</p>

BIBLIOGRAPHIE

AIBPA, 1990. Résultat de la Commission Scientifique de l'étang de Vendres. Rapport de synthèse.

AME, 1998. Projet de Parc Naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Rapport de Charte.

BACOU A.L., COUDERC P., REVERSAC K., 2002. Projet d'ingénieur de l'Ecole National Supérieur d'Agronomie de Montpellier (ENSAM). Evaluation des conséquences d'une modification de la gestion hydraulique de l'étang de Pissevaches : un retour au fonctionnement naturel est-il envisageable ? Rapport pour le Conservatoire du Littoral.

BCEOM, 1978. Étude de la protection des basses plaines de l'Aude et du village de Coursan contre les inondations. Note de synthèse. Rapport pour l'A.I.B.P.A.

BCEOM, 2000. Restauration de berges de l'Aude en aval de Coursan. Définition d'une stratégie d'intervention et modalités détaillées de restauration des berges. Rapport pour la DIREN Languedoc-Roussillon.

BIOTOPE, 1995. Synthèse des études faunistiques et floristiques effectuées dans le cadre de la préfiguration du PNR du Narbonnais.

BIOTOPE, DIREN LR, 2001. Les basses plaines de l'Aude : cohérence et concertation pour la préservation des paysages et du patrimoine naturel.

BIOTOPE, 2002. Etude Préliminaire au document d'objectifs du site Natura 2000 PSIC FR 910435 et la ZPS 9110108 des Basses plaines de l'Aude. Septembre 2002. Document provisoire.

BRL, 1995. Plan Local d'Aménagement Concerté de la plaine viticole. Lespignan, Fleury, Salles, Nissan. Diagnostic et orientations. 1ère partie. Pour le compte du CEPRO et de la région Languedoc-Roussillon).

BRL, 1998. Plan Local d'Aménagement Concerté des basses plaines de l'Aude. Aménagement hydraulique et environnemental. 2e partie. Rapport pour les Vignerons d'Ensérune.

BRL, 2000. Etude préalable au SAGE de la Basse Vallée de l'Aude. Synthèse des études existantes. Rapport pour l'AIBPA.

BRL, IARE, 1995. Etangs de Vendres. Modalités de gestion intégrée.

BRL, IARE, VERSEAU, 1993. Secteur des étangs de Vendres et de la Matte. Diagnostic écologique et évaluation de l'impact des scénarios d'aménagement. 124 Pages + annexes. Rapport pour le SMBVA.

CEMAGREF, 1989. L'étang de Vendres. Peuplement piscicole et pêche. Rapport préliminaire pour l'AIBPA.

CEMAGREF, 1997. Assainissement agricole des basses plaines de l'Aude. Projet de règlement d'eau.

CENLR, 2000. Proposition de gestion de prairies humides envahies par *Lippia canescens*. Domaine départemental de la Plaine. 34 Pages + annexes – Rapport pour le CG34

CEPRALMAR, 2000. Le bulletin du réseau de Suivi Lagunaire. Bilan des résultats 2000.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE. 1998. Avis agricole sur le projet d'aménagement des Basses plaines de l'Aude.

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES, 2001. Guide méthodologique de gestion des lagunes méditerranéennes. Tome 5 : les activités. Programme Life « Sauvegarde des étangs littoraux ».

CRAMM P., RUFRAY X., GAZEL D., ALBOUY S., 1999. L'Oiseau magazine N° 56. La Pie-grièche à poitrine rose. Pp 32 - 35.

DETENTE, 1999. Expertise économique et marketing des projets d'aménagement du port du Chichoulet à Vendres.

DIREN, Atlas du Patrimoine Naturel du Languedoc-Roussillon, ZNIEFF N° 4032

IARE, 1992. Étang de Vendres. Aménagements et modalités de gestion à mettre en place dans le cadre d'une ouverture au public. Rapport pour le C.E.L.R.L.

IARE, 1999. Fonctionnement hydrologique et hydrobiologique de l'étang de Vendres. Eléments de réflexion pour la mise en œuvre d'une gestion hydraulique répondant aux besoins des différents enjeux.

IFREMER, 2002. Réseau de suivi lagunaire : bilan des résultats de l'année 2001. Rapport RSL-02/2002, 366P.

JOLLITON GAYTE L. 1990. Etude préalable à l'ouverture d'un espace naturel à protéger. L'étang de Vendres. Mémoire de DEA.

MAUCHAMP A. 1998 . Caractérisation des roselières méditerranéennes. Résultats et analyse d'un an de suivi. Station Biologique de la Tour du Valat.

ROUZAUD C., 1975. Thèse : Les Groupements végétaux du bassin de l'étang de Pissevaches (Aude) et leurs relations avec les aires culicidogènes.

VERSEAU, 1988. Réflexion sur les études hydrologiques complémentaires à mener dans le cadre de l'évaluation de l'impact de l'aménagement hydraulique des basses plaines de l'Aude.

VERSEAU, L.H.M.-U.S.T.L., 1990. Étang de Vendres. Étude hydrologique et hydrogéologique. Résumé du rapport préliminaire. Rapport pour l'A.I.B.P.A.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches descriptives des principaux ouvrages hydrauliques (Étang de Vendres)

CANAL :	LA MATTE
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - bassin versant drainé :14,7 km² - largeur comprise entre 3 et 6 m - longueur : 5,7 km - pente radier : 0,2 ‰ - cotes de fond (Z) et capacités (Q) : <ul style="list-style-type: none"> - extrémité nord du canal de la Matte : Z=1,13 m NGF, Q=0,5 m³/s - sous l'autoroute : Z=0,8 m NGF, Q=0,5 m³/s - tronçon autoroute/pont des Pâtres : Q=1,5 m³/s - aval pont des Pâtres : Q=1 m³/s - exutoire dans l'étang de Vendres : Z=-0,26 m NGF <p>Pour un niveau d'eau dans l'étang de la Matte compris entre 0,3 et 0,6 m NGF, le débit maximal sans débordement est de 1 m³/s (estimation faite au moyen de profils en long et de simulations de lignes d'eau).</p>
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - A.S.A. Lespignan
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais état. Pas de curage depuis 1945
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - Exutoire de l'étang de la Matte - Drainage de la quasi-totalité des eaux provenant de Lespignan
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Canal remis à niveau après chacune des deux guerres mondiales - Le PLAC prévoit l'aménagement de ce canal en « collecteur principal »

CANAL :	BOISARD
----------------	----------------

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - situé en rive gauche de l'Aude - parallèle au canal de la Matte - longueur : 2.742 m - cotes de fond Z : 0,27 m NGF < Z < 0,91 m NGF - pente moyenne radier : 0,2 ‰ - capacité : 0,75 m³/s
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - A.S.A. Lespignan
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - mal entretenu
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - assainissement de l'îlot viticole de Lespignan
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - rôle proposé dans le PLAC : épine dorsale agricole (recueil eaux de submersion) avec rejet gravitaire ou par pompage dans le canal de la Matte

CANAL :	AUDE VIEUX
----------------	-------------------

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - situé en rive gauche de l'Aude - alimentation par pompage de capacité maximale 1.700 m³/h - prise dans l'Aude : deux sections rectangulaires l x h = 1,95 m x 1,93 m
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - A.S.A. de Lespignan
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - bon du pompage dans l'Aude jusqu'à L'Arenasse, - mauvais de l'Arenasse jusqu'au canal du Capel
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - submersion d'une partie de l'îlot viticole de Lespignan - drainage à l'aval
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - ancien bras de l'Aude

CANAL :	CAPEL
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - largeur : 1,5 m - capacité du canal : 0,12 m³/s si l'Aude est à 0,6 m NGF (cote minimale imposée par le règlement d'eau d'avril à juillet). - prise d'eau dans l'Aude : buse de diamètre 800 mm, cote radier 0,82 m NGF
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - domaine de Castelnau
Etat	
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - submersion pour l'élevage - apport d'eau douce de l'Aude vers l'étang de Vendres
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - sur le terrain, il apparaît que le tracé de ce canal et son débouché dans l'étang de Vendres ne sont pas tels qu'ils apparaissent sur les cartes. Ce canal permet l'irrigation de prairies situées sur la « péninsule » s'avancant dans l'étang de Vendres au nord-est du lieu-dit Capel. L'eau est évacuée à l'aide de très nombreux petits fossés de drainage de ces prairies vers l'étang de Vendres - canal recreusé en 1994 pour favoriser l'apport et la circulation d'eau douce de l'Aude vers l'étang de Vendres

CANAL :	AMONT DU BARRAGE ANTI-SEL
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - prise d'eau à l'amont immédiat du barrage anti-sel - largeur : 1,5 m - prise d'eau dans l'Aude : Ø 800, cote radier - 0,7 m NGF, débit pour une hauteur d'eau dans l'Aude de 0,6 m NGF : 0,52 m³/s
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - M. et Mme MERLE
Etat	
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - apport d'eau douce de l'Aude vers l'étang de Vendres en permanence (martelière ouverte)
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - il apparaît que ce canal constitue le seul apport permanent d'eau douce dans l'étang de Vendres ; il inonde une parcelle dont les exutoires sont deux brèches dans une digue équipées de buses. Débit très faible.

CANAL :	PISTOLE
Caractéristiques	- prise d'eau à l'aval du barrage anti-sel
Gestion	- domaine de Castelnaud
Etat	
Rôle	- apport d'eau de l'Aude vers l'étang de Vendres temporairement (eau douce ou salée)
Observations	- prise d'eau dans l'Aude bouchée ?

CANAL :	E.I.D.
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - créé en 1980 - largeur en gueule : 5 à 7 m - profondeur : supérieure à 2 m - largeur au fond : 2 m - pente du radier nord-sud (écoulement inverse à la topographie naturelle) - ce canal se poursuit par un canal de jonction jusqu'au Chichoulet
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - partie nord : M. Thomasin - partie sud (kilomètre aval) : association Patrimoine et Nature
Etat	
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - exutoire des eaux de l'étang de Vendres. Lorsque le niveau de l'étang est au-dessus des berges du canal, il y a écoulement par le canal. Dans le cas contraire, il y a écoulement vers la zone la plus basse (au nord-est de l'étang) puis par le canal E.I.D. - rôle initial : favoriser la circulation de l'eau dans l'étang de Vendres
Observations	

OUVRAGE :	CHICHOULET
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - mis en place en 1994 à la place d'un seuil fixe en béton - situé à l'extrémité du canal de jonction - seuil à clapet mobile : largeur 5 m - peut être positionné et maintenu à n'importe quel niveau entre - 1 et + 1 m NGF - passe à poissons en rive droite, avec une buse de diamètre 600 mm et une vanne-pelle 0,5 x 0,5 m (- 1,5 à - 1 m NGF)
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Vendres
Etat	
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - régulateur du niveau de l'étang de Vendres - permet sa vidange (théoriquement) - permet de gérer les entrées d'eau salée
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - seuil et passe à poisson manipulées intempestivement - absence d'une gestion concertée - permet l'entrée d'eau salée dans l'étang de Vendres - ouvrage non autorisé au titre du Code de l'Environnement

OUVRAGE :	BARRAGE ANTI-SEL
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - implanté au lieu-dit la Pistolet à 2,8 km en amont de l'embouchure de l'Aude - constitué de deux seuils mobiles indépendants, commandés par des vérins hydrauliques - une passe à poissons, située côté rive droite, permet de ne pas faire obstacle aux espèces migratrices, notamment l'aloise - une écluse située côté rive gauche permet le passage des bateaux
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - par l'A.I.B.P.A., selon le règlement d'eau (niveau d'eau imposé à l'amont de 0,6 m NGF d'avril à juillet et 0,8 m NGF le reste de l'année)
Etat	<ul style="list-style-type: none"> - bon état
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - empêcher les remontées d'eau salée ou saumâtre dans le cours de l'Aude - régulation du niveau d'eau à l'amont
Observations	

Annexe 2 : Liste et statut des principales espèces d'oiseaux

Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon
	Niveau de protection	Niveau de vulnérabilité	Statut de conservation	Niveau de protection	Niveau de vulnérabilité	Statut de conservation	Niveau de vulnérabilité
Plongeon arctique				Protégé			
Plongeon catmarin				Protégé			
Grèbe huppé				Protégé	Non évalué		R 9
Grèbe à cou noir	.		Non SPEC	Protégé	Rare	CMAP 5 Non CMAP (H)	S 13
Grèbe castagneux		Non évalué		Protégé	Non évalué		
Fou de Bassan		Localisé	SPEC 2	Protégé	Localisé	CMAP 5	
Grand Cormoran	OI			Partiellement protégé			
Butor étoilé	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	CMAP 2	R 9
Blongios nain	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	En danger	CMAP 2	E 2
Bihoreau gris	OI	En Déclin	SPEC 3	Protégé	A surveiller	CMAP 5	V 5
Crabier chevelu	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	CMAP 2	V 6
Héron gardeboeufs			Non SPEC	Protégé	A surveiller	CMAP 5	L 10
Aigrette garzette	OI		Non SPEC	Protégé	A surveiller	CMAP 5	L 10
Grande Aigrette	OI		Non SPEC	Protégé	Vulnérable Vulnérable (H)	CMAP 5 CMAP 5 (H)	V 8
Héron cendré				Protégé	Non évalué		
Héron pourpré	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	En déclin	CMAP 3	D 11
Spatule blanche	OI	En Danger	SPEC 2	Protégé	Vulnérable (N) Vulnérable (H)	CMAP 3 (N) CMAP 5 (H)	
Ibis falcinelle	OI	Non évalué		Protégé	Non évalué		S 13
Cigogne blanche	OI	Vulnérable	SPEC 2	Protégé	Rare	CMAP 3	V 8
Cigogne noire	OI	Rare	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	CMAP 3	
Flamant rose	OI	Localisé	SPEC 3	Protégé	Localisé	CMAP 3	
Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon

Oie cendrée	OII/1, OIII/2		Non SPEC	Chassable	Vulnérable (N) Rare (H)	CMAP 5 (N) CMAP 5 (H)	
Tadorne de Belon							
Canard siffleur	OII/1, OIII/2		Non SPEC	Chassable	A surveiller	CMAP 5	
Canard chipeau	OII/1	Vulnérable	SPEC 3	Chassable	Vulnérable (N) Localisé (H)	CMAP 2 (N) CMAP 3 (H)	R 9
Sarcelle d'hiver	OII/1, OIII/2		Non SPEC	Chassable	Rare (N) A surveiller (H)	CMAP (5) CMAP 5 (H)	
Canard colvert	OII/1, OIII/1			Chassable			
Canard pilet	OII/1, OIII/2	Vulnérable	SPEC 3	Chassable	A surveiller (H)	CMAP 4 (H)	
Sarcelle d'été	OII/1	Vulnérable	SPEC 3	Chassable	En danger	CMAP 2	S 13
Canard souchet	OII/1, OIII/2		Non SPEC	Chassable	Rare (N) A surveiller (H)	CMAP 5 (N) CMAP 5 (H)	S 13
Nette rousse	OII/2	En Déclin	SPEC 3	Chassable	En danger (N) Vulnérable (H)	CMAP 3 (N) CMAP 2 (H)	R 9
Fuligule milouin	OII/1, OIII/2		SPEC 4	Chassable	En déclin (N)	CMAP 5 (N)	V 7
Fuligule nyroca	OI	Vulnérable	SPEC 1	Protégé	Non évalué		
Fuligule morillon	OII/1, OIII/2		Non SPEC	Chassable	Rare	CMAP 5 Non CMAP (H)	S 13
Fuligule milouinan	OII/2, OIII/2	Localisé (H)	SPEC 3 (H)	Chassable	Rare (H)	CMAP 4 (H)	
Eider à duvet	OII/2, OIII/2		Non SPEC	Chassable	Vulnérable (N) Rare (H)	CMAP 5 (N) CMAP 5 (H)	
Macreuse noire	OII/2, OIII/2			Chassable			
Macreuse brune	OII/2	Localisé (H)	SPEC 3 (H)	Chassable	Rare (H)	CMAP 4 (H)	
Harle huppé	OII/2		Non SPEC	Protégé	Vulnérable (N) Rare (H)	CMAP 5 (N) CMAP 5 (H)	
Bondrée apivore	OI			Protégé			
Milan noir	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	A surveiller	CMAP 5	
Milan royal	OI		SPEC 4	Protégé	A surveiller	CMAP 5	V 6
Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon
Busard des roseaux	OI		Non SPEC	Protégé	A surveiller	CMAP 5	R 9
Busard cendré	OI		SPEC 4	Protégé	A surveiller	CMAP 5	D 11
Busard Saint Martin	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	A surveiller (N)	CMAP 4 (N)	R9

					A surveiller (H)	CMAP 5 (H)	
Autour des Palombes			Non SPEC	Protégé		Non CMAP	I 15
Epervier d'Europe				Protégé			
Buse variable				Protégé			
Aigle criard	OI	En Danger	SPEC 1	Protégé	Non évalué (H)		
Aigle botté	OI	Rare	SPEC 3	Protégé	Rare	CMAP 3	I 15
Aigle de Bonelli	OI	En Danger	SPEC 3	Protégé	En Danger	CMAP 1	E 2
Circaète -Jean-le-Blanc	OI	Rare	SPEC 3	Protégé	Rare	CMAP 2	D 11
Balbusard pêcheur	OI	Rare	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	CMAP 3	
Faucon crécerelle		En Déclin	SPEC 3	Protégé	A surveiller	CMAP 5	
Faucon kobez				Protégé			
Faucon émerillon	OI		Non SPEC	Protégé	Vulnérable (H)	CMAP 5 (H)	
Faucon hobereau			Non SPEC	Protégé		Non CMAP	R 9
Faucon d'Eléonore	OI			Protégé			
Faucon pèlerin	OI	Rare	SPEC 3	Protégé	Rare	CMAP 3	V 6
Perdrix rouge	OII/1, OIII/1	Vulnérable	SPEC 2	Chassable	En Déclin	CMAP 3	
Caille des blés	OII/2	Vulnérable	SPEC 3	Chassable	A préciser	CMAP 5	D 11
Marouette ponctuée	OI		SPEC 4	Protégé	En Danger	CMAP 3	S 13
Marouette poussin	OI		SPEC 4	Protégé	Vulnérable	CMAP 4	
Gallinule Poule d'eau	OII/2			Chassable			
Talève sultane	OI	Rare	SPEC 3	Protégé	Non évalué	Non évalué	V 6
Foulque macroule	OII/1, OIII/2			Chassable			
Râle d'eau	OII/2		Non SPEC	Chassable	A préciser	CMAP 5	S 13
Grue cendrée	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	Vulnérable (N) A surveiller (H)	CMAP 2 (N) CMAP 5 (H)	
Outarde canepetière	OI	Vulnérable	SPEC 2	Protégé	En Danger	CMAP 1	V 5
Huitrier pie	OII/2		Non SPEC	Chassable	Rare	CMAP 5	R 9
Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon
						Non CMAP	
Echasse blanche	OI		Non SPEC	Protégé	A surveiller	CMAP 5	L 10
Avocette élégante	OI	A Surveiller Localisé (H)	SPEC 4 SPEC 3 (H)	Protégé	Localisé (N) A surveiller (H)	CMAP 5 (N) CMAP 5 (H)	L 10
Oedicnème criard	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	En Déclin	CMAP 3	V 5

Glaréole à collier	OI	En Danger	SPEC 3	Protégé	En Danger	CMAP 2	V 6
Petit Gravelot				Protégé			
Grand Gravelot			Non SPEC	Protégé	Vulnérable (N) A surveiller (H)	CMAP 5 (N) CMAP 5 (H)	
Gr. à collier interrompu		En Déclin	SPEC 3	Protégé	Rare	CMAP 4	D 11
Pluvier guignard	OI		Non SPEC	Protégé	En Danger	CMAP 3	V 8
Pluvier doré	OI, OII/2, OIII/2		SPEC 4	Chassable	A surveiller (H)	CMAP 5 (H)	
Pluvier argenté	OII/2		Non SPEC	Chassable	A surveiller (H)	CMAP 5 (H)	
Vanneau huppé	OII/2		Non SPEC	Chassable	En Déclin En Déclin (H)	CMAP 4 CMAP 5	E 2
Bécasseau maubèche	OII/2	Localisé (H)	SPEC 3 (H)	Chassable	Vulnérable (H)	CMAP 3 (H)	
Bécasseau sanderling			Non SPEC	Protégé	A surveiller (H)	CMAP 5 (H)	
Bécasseau minute			Non SPEC	Protégé	Rare (H)	CMAP 5 (H)	
Bécasseau cocorli				Protégé			
Bécasseau variable		Vulnérable (H)	SPEC 3 (H)	Protégé	En Déclin (H)	CMAP 2 (H)	
Bécasseau falcinelle							
Combattant varié	OI, OII/2		SPEC 4 (H)	Chassable	Vulnérable (H)	CMAP 5 (H)	
Bécassine sourde	OII/1, OIII/2	Vulnérable (H)	SPEC 3 (H)	Chassable	A préciser (H)	CMAP 4 (H)	
Bécassine des marais	OII/1, OIII/2		Non SPEC	Chassable	En Danger A surveiller (H)	CMAP 3 CMAP 5 (H)	S 13
Bécasse des bois	OII/1, OIII/2	Vulnérable (H)	SPEC 3 (H)	Chassable	A surveiller A préciser (H)	CMAP 5 CMAP 3 (H)	S 13
Barge à queue noire	OII/2	Vulnérable	SPEC 2	Chassable	Vulnérable Vulnérable (H)	CMAP 2 CMAP 2 (H)	S 13
Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon
Barge rousse	OII/2	Localisé (H)	SPEC 3 (H)	Chassable	En Danger (H)	CMAP 3 (H)	
Courlis corlieu	OII/2			Chassable			
Courlis cendré	OII/2	En Déclin (H)	SPEC 3 (H)	Chassable	A surveiller En Déclin (H)	CMAP 5 CMAP 4 (H)	V 6
Chevalier arlequin	OII/2		Non SPEC	Chassable	Non évalué		
Chevalier gambette	OII/2	En Déclin	SPEC 2	Chassable	Rare Rare (H)	CMAP 4 CMAP 4 (H)	V 6

Chevalier stagnatile				Protégé			
Chevalier aboyeur	OII/2		Non SPEC	Chassable	Non évalué		
Chevalier sylvain	OI			Protégé			
Chevalier cul-blanc			Non SPEC	Protégé	Non évalué		
Chevalier guignette			Non SPEC	Protégé	Rare	CMAP 5	V 6
Phalarope à bec étroit	OI			Protégé			
Labbe pomarin			Non SPEC	Protégé	Non évalué		
Labbe parasite			Non SPEC	Protégé	Non évalué		
Grand Labbe			Non SPEC	Protégé	Non évalué		
Mouette mélanocéphale	OI		SPEC 4	Protégé	Rare Rare (H)	CMAP 4 CMAP 5 (H)	L 10
Mouette pygmée		En Déclin (H)	SPEC 3 (H)	Protégé	Vulnérable (H)	CMAP 5 (H)	
Mouette rieuse				Protégé			
Goéland d'Audouin	OI	Localisé	SPEC 1	Protégé	Vulnérable	CMAP 1	
Goéland railleur	OI		Non SPEC	Protégé	Rare	CMAP 5	L 10
Goéland cendré		En Déclin	SPEC 2	Protégé	Vulnérable	CMAP 4 CMAP 5	
Goéland leucophée	OII/2			Protégé			
Goéland brun							
Sterne hansel	OI	En Danger	SPEC 3	Protégé	Rare	CMAP 3	L 10
Sterne caspienne	OI			Protégé			
Sterne caugek	OI	En Déclin	SPEC 2	Protégé	Localisé	CMAP 5	L 10
Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon
Sterne pierregarin	OI		Non SPEC	Protégé		Non CMAP	L 10
Sterne naine	OI	En Déclin	SPEC 3	Protégé	Rare	CMAP 4	D 11
Guifette moustac	OI	En Déclin	SPEC 3	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	S 13
Guifette noire	OI	En Déclin	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	CMAP 3	S 13
Guifette leucoptère				Protégé			
Pingouin torda			SPEC 4	Protégé	En Danger	CMAP 3	
Pigeon colombin	OII/2		SPEC 4	Protégé	A préciser	CMAP 5	D 11
Pigeon ramier	OII/1, OIII/1			Chassable / Nuisible			
Tourterelle turque	OII/2			Chassable			

Tourterelle des bois	OII/2	En Déclin	SPEC 3	Chassable	En Déclin	CMAP 5	
Coucou geai			Non SPEC	Protégé	Rare	CMAP 5	R 9
Coucou gris				Protégé			
Chevêche d'Athéna		En Déclin	SPEC 3	Protégé	En Déclin	CMAP 3	D 11
Chouette hulotte				Protégé			
Effraie des clochers		En Déclin	SPEC 3	Protégé	En Déclin	CMAP 3	
Petit-Duc scops		En Déclin	SPEC 2	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	D 11
Grand-Duc d'Europe	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	Rare	CMAP 3	LR 16
Hibou moyen-duc				Protégé			
Hibou des marais	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	Vulnérable Vulnérable (H)	CMAP 3 CMAP 5 (H)	
Engoulevent d'Europe	OI	En Déclin	SPEC 2	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	
Martinet noir				Protégé			
Martinet pâle			Non SPEC	Protégé	Rare	CMAP 4	L 10
Martinet à ventre blanc				Protégé			R 9
Martin-pêcheur d'Europe	OI	En Déclin	SPEC 3	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	
Rollier d'Europe	OI	En Déclin	SPEC 2	Protégé	Rare	CMAP 4	LR 16
Guêpier d'Europe		En Déclin	SPEC 3	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	D 11
Huppe fasciée			Non SPEC	Protégé	En Déclin	CMAP 5	D 11
Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon
Torcol fourmilier		En Déclin	SPEC 3	Protégé	En Déclin	CMAP 4	S 13
Pic vert		En Déclin	SPEC 2	Protégé	A surveiller	CMAP 5	S 13
Pic épeichette				Protégé			
Pic épeiche				Protégé			
Alouette calandrelle	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	S 13
Cochevis huppé		En Déclin	SPEC 3	Protégé	En Déclin	CMAP 4	S 13
Alouette lulu		Vulnérable	SPEC 2	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	
Alouette des champs	OII/2	Vulnérable	SPEC 3	Chassable	A préciser	CMAP 5	
Hirondelle de rivage		En Déclin	SPEC 3	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	L 10
Hirondelle rustique		En Déclin	SPEC 3	Protégé	En Déclin	CMAP 5	
Hirondelle de fenêtre				Protégé			
Hirondelle de rochers				Protégé			
Hirondelle rousseline			Non SPEC	Protégé	Vulnérable	CMAP 5	V 6

Pipit rousseline	OI	Vulnérable	SPEC 3	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	LR 16
Pipit farlouse				Protégé			S 13
Pipit des arbres				Protégé			
Pipit spioncelle				Protégé			
Pipit à gorge rousse				Protégé			
Bergeronnette printanière				Protégé			LR 16
Bergeronnette grise				Protégé			
Bergeronnette des ruisseaux				Protégé			
Troglodyte mignon							
Accenteur mouchet							
Rougegorge familier				Protégé			
Rossignol philomèle				Protégé			
Gorgebleue à miroir	OI			Protégé			
Rougequeue noir				Protégé			
Rougequeue à front blanc		Vulnérable	SPEC 2	Protégé	A préciser	CMAP 4	
Tarier des prés			SPEC 4	Protégé	En Déclin	CMAP 4	
Tarier pâtre		En Déclin	SPEC 3	Protégé	A Préciser	CMAP 5	
Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon
Traquet motteux			Non SPEC	Protégé	A Préciser	CMAP 4	
Traquet oreillard		Vulnérable	SPEC 2	Protégé	Vulnérable	CMAP 2	V 4
Merle à plastron				Protégé			
Merle noir	OII/2			Chassable			
Grive litorne	OII/2			Chassable			
Grive musicienne	OII/2			Chassable			
Grive mauvis	OII/2			Chassable			
Grive draine	OII/2			Chassable			
Locustelle lusciniode			SPEC 4	Protégé	En Déclin	CMAP 5	S 13
Locustelle tachetée				Protégé			
Bouscarle de cetti							
Lusciniolle à moustaches	OI		Non SPEC	Protégé	Rare	CMAP 5	LR 16
Phragmite des joncs			SPEC 4	Protégé	A Préciser	CMAP 5	
Rousserolle turdoïde			Non SPEC	Protégé	En Déclin	CMAP 4	L 10

Rousserolle effarvatte				Protégé			
Hypolais polyglotte							
Cisticole des joncs							
Fauvette pitchou	OI	Vulnérable	SPEC 2	Protégé	A surveiller	CMAP 5	
Fauvette à lunettes			Non SPEC	Protégé	Vulnérable	CMAP 4	R 9
Fauvette orphée		Vulnérable	SPEC 3	Protégé	A Préciser	CMAP 4	
Pouillot fitis				Protégé			L 10
Pouillot véloce				Protégé			
Pouillot de Bonelli				Protégé			
Roitelet huppé							
Roitelet triple-bandeau							
Gobemouche gris		En Déclin	SPEC 3	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	
Gobemouche noir				Protégé			L 10
Panure à moustaches			Non SPEC	Protégé	Localisé	CMAP 5	L 10
Rémiz penduline			Non SPEC	Protégé	Vulnérable	CMAP 4	E 1
Grimpereau des jardins							
Espèce	Statut européen			Statut français			Statut en Languedoc-Roussillon
Pie-grièche écorcheur	OI	En Déclin	SPEC 3	Protégé	En Déclin	CMAP 5	
Pie-grièche à poitrine rose	OI	En Déclin	SPEC 2	Protégé	En Danger	CMAP 3	E 2
Pie-grièche méridionale		En Déclin	SPEC 3	Protégé	Vulnérable	CMAP 3	LR 16
Pie-grièche à tête rousse		Vulnérable	SPEC 2	Protégé	En Déclin	CMAP 3	LR 16
Loriot d'Europe							
Étourneau sansonnet				Nuisible			
Étourneau unicolore				Protégé			LR 16
Choucas des tours							
Geai des chênes							
Cornéille noire							
Pie bavarde				Nuisible			
Moineau domestique				Protégé			
Moineau friquet			Non SPEC	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	
Moineau soulcie			Non SPEC	Protégé	A Surveiller	CMAP 5	
Pinson des arbres				Protégé			
Pinson du nord				Protégé			

Serin cini							
Verdier d'Europe				Protégé			
Chardonneret élégant				Protégé			
Linotte mélodieuse				Protégé			
Tarin des Aulnes			SPEC 4	Protégé	Rare	CMAP 5	S 13
Gros-bec cassenois				Protégé			R 9
Bec-croisé des sapins							
Bruant zizi				Protégé			
Bruant ortolan	OI	Vulnérable	SPEC 2	Protégé	En Déclin	CMAP 3	LR 16
Bruant proyer							
Bruant des roseaux				Protégé			R 9

Annexe 3 : Monographie des espèces d'oiseaux

- **La Pie-grièche à poitrine rose**

La Pie-grièche à poitrine rose figure parmi les oiseaux ayant subi un fort déclin depuis la fin de la dernière guerre mondiale en Europe (TUCKER & HEATH, 1994 ; LEFRANC, 1999). Au sein de la principale aire de répartition de cette espèce, Russie, Roumanie et Turquie, les populations semblent stables, mais en réalité la situation n'est pas très claire (HAGEMEIJER & BLAIR, 1997). Les populations les plus occidentales, quant à elles, ont largement décliné. Les causes semblent être liées à des changements de conditions climatiques (« atlantisation ») et à l'intensification de l'agriculture ayant entraîné une perte d'habitats accompagnée de l'augmentation de l'emploi massif de pesticides (LEFRANC, op. cit.). La migration et l'hivernage (sud de l'Afrique) pourraient aussi être à l'origine de la mort d'un nombre important d'individus. En France, où *Lanius minor* était autrefois largement répartie et considérée comme étant commune, l'évolution a été particulièrement dramatique. Malgré une relative stabilité des effectifs depuis une dizaine d'années (une cinquantaine de couples) la situation reste préoccupante puisque l'on assiste à une véritable contraction des noyaux de nidification. Les menaces locales concernent aussi bien les sites de nids que les sites d'alimentation. Les grands frênes bordant les parcelles agricoles sont souvent brûlés à leur base lors des opérations d'écobuage des fossés et ont pour effet de les fragiliser et de les sous-caver, voire de les faire tomber. De plus, quelques sites (14 %), en bordure d'Aude sont voués à disparaître prochainement lors des travaux de réfection des berges qui seront engagés dans un avenir proche (Rufay et Cramm, 2001). Concernant les sites d'alimentation, l'agrandissement des parcelles viticoles (diminution des effets de lisières) et l'homogénéisation des types de cultures (viticulture dominante) ont un effet direct sur la richesse trophique de la plaine. Ces pertes d'habitats d'espèces-proies ont souvent pour conséquence de faire disparaître les espèces prédatrices que sont les pies-grièches. La contraction de l'aire de répartition de la Pie-grièche à poitrine rose sur le secteur de Lespignan est en grande partie liée à ce phénomène.

- **L'Outarde canepetière**

L'Outarde canepetière est présente sous des populations très fragmentées en Europe, au Maghreb et en Asie. La moitié de la population mondiale est concentrée en Espagne. La France et l'Italie, cette dernière, en Sardaigne, accueillent une fraction non négligeable de la population européenne. En France, il existe deux populations bien distinctes : la première, migratrice et en forte régression, dans les plaines du centre et de l'ouest ; la seconde, sédentaire, stable ou en progression, sur le pourtour méditerranéen. Avec 350 – 400 mâles, la Crau est le bastion de l'espèce dans le Midi et en France, les effectifs français ayant été estimés à 1 200 mâles chanteurs lors de l'enquête nationale de 1996. Dans la région administrative du Languedoc-Roussillon, 3 départements sont concernés par l'espèce : le Gard avec une population de plus de 200 mâles en 1998 ; l'Hérault avec un nombre de mâles compris entre 60 et 70 et la Lozère où quelques individus sont aperçus sur les Grands Causses. Les menaces sont du même ordre que celles de la Pie-grièche étant donné que c'est un oiseau également insectivore. La conservation des friches ou des prairies sèches de grande taille sont un facteur déterminant pour la survie de l'outarde dans cette plaine. La basse plaine de l'Aude compte actuellement 2 à 3 mâles chanteurs. La reproduction a été prouvée en 2001 sur le secteur de « Lintostes », commune de Lespignan.

- **Le Bruant ortolan**

La population européenne (Turquie et Russie comprises) est estimée entre 1.5 et 11 millions de couples, ce qui paraît une grande fourchette, mais à titre de comparaison, c'est à peine le nombre de couples de Rouge-gorge présent sur le seul territoire français ! La plupart des pays européens ont connu une baisse dramatique des effectifs de cette espèce ces vingt dernières années. En France, la population était estimée en 1990 entre 12 000 et 23 000 couples soit moins de 1% des effectifs européens (Claessens et Rocamora, 1999). Les principaux bastions sont le Languedoc-Roussillon et le sud du Massif Central avec 5 000 à 10 000 couples et la Provence et la Région Rhône-Alpes avec 2 000 à 5 000 couples. Les menaces sont liées principalement à l'intensification de l'agriculture au nord de son aire de répartition et sur les plaines du Languedoc : diminution des petits parcellaires et des effets de mosaïques, abandon des pratiques traditionnelles (élevage extensif), usage des insecticides en viticulture. En Basse Plaine de l'Aude, on a recensé 0,43 mâles aux 10 ha sur un territoire de 700 ha situé à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault.

Dans certains secteurs viticoles, la densité de mâles chanteurs est encore localement extrêmement importante : 0,8 mâles aux 10 ha en 2001 sur un isolat du plateau de Vendres dans l'Hérault (Cramm, comm. pers.).

- **Le Pipit rousseline**

L'effectif européen, hors Turquie, a été estimé entre 530 000 et 860 000 couples nicheurs dont la population espagnole devrait représenter à elle seule les 4/5 (Hagemeijer et Blair, 1997). L'effectif français pourrait être compris entre 20 000 et 30 000 couples (d'Andurain, Cramm et al., op. cit.) Les menaces principales, même si elles restent à être déterminées avec exactitude sont la transformation progressive des pelouses (anciens parcours à moutons) en garrigues denses puis en taillis. Le phénomène est légèrement compensé par le retour à la friche de certaines zones agricoles (vignobles), par le développement de manades dans l'arrière pays et par des surfaces incendiées. Globalement l'agriculture doit avoir un impact non négligeable sur le cortège d'insectes dont se nourrit le pipit. Localement, l'espèce est présente en petit nombre dans la plaine viticole avec des densités relativement importantes. Il est plus abondant sur les prairies rases et pâturées du « Canton » qui constituent un habitat optimal pour l'espèce en plaine.

- **Le Rollier d'Europe**

La population nationale est estimée à 450-500 couples dont 140-160 couples dans le Gard, 130-150 dans l'Hérault, 40-50 dans l'Aude et 20 à 30 dans les Pyrénées-Orientales (Bousquet, 1999). Ces chiffres sont très probablement sous-estimés, la population héraultaise actuelle étant plus proche des 200-300 couples (Rufay, obs. pers.) et celle du Roussillon ayant doublé suite à la pose de nichoirs. Les menaces potentielles pour cette espèce sont en premier la destruction de son habitat de nidification : coupe régulière des platanes au bord de la route, destruction des ripisylves. Ensuite viennent inévitablement les modifications du paysage agricole. Certaines zones, autrefois très favorables pour la reproduction du Rollier (Costières de Nîmes p. ex.), comme celles constituées de prairies de fauches, de haies, de parcours à moutons, ont été transformées en zones d'arboriculture dense, de maraîchages et autres cultures industrielles érodant petits à petits les habitats de l'espèce. La basse plaine de l'Aude reste encore très favorable pour l'accueil de cette espèce, en particulier les prairies bordant l'étang de la Matte. Une petite dizaine de couples se reproduit régulièrement sur le secteur héraultais de la basse plaine de l'Aude

- **Le Coucou-geai**

Le Coucou-geai est une espèce typiquement méditerranéenne. La population française ne dépasse pas les 500 couples ce qui est très faible (Rocamora et al., 1999). En France, le coucou-geai est un nicheur récent. Il n'est régulier que depuis les années 40. Il s'agit donc d'une espèce en expansion vers le nord. Concernant les menaces, il est très difficile de les identifier pour cet oiseau. Etant donné, le mode de vie de cet oiseau qui parasite la Pie bavarde en période de reproduction, il est peu probable que cette espèce soit menacée à court ou moyen terme.

- **La Chouette chevêche**

La chouette chevêche est un oiseau sédentaire qui occupe les zones d'agriculture traditionnelle où dominent les surfaces en herbe avec présence de cavités de nidification. La population française est estimée à 35 000 couples (Génot et Lecomte, 1998). En Languedoc-Roussillon, les zones de plaine bordant les lagunes présentent encore de bonne densité à l'image de la Basse Plaine de l'Aude où une petite dizaine de couples nichent chaque année. Sur ce site, nous ne disposons pas vraiment de tendance étant donné la difficulté à recenser correctement cette espèce nocturne. La population semble toutefois, au moins dans les secteurs les mieux connus, (Lespignan) assez stable. Sa présence est intimement liée aux grangeots où elle élit domicile sous la toiture pour nicher. La restauration des grangeots nécessite donc en mesure compensatoire l'installation nichoirs pour cette petite chouette.

- **Le Butor étoilé**

L'espèce a une répartition typiquement eurasiatique. En Europe, l'effectif est approximativement estimé entre 20 000 et 43 000 couples, dont 10 000 à 30 000 pour la seule Russie ! L'oiseau est donc devenu très rare en Europe de l'ouest puisque seulement 1 500 couples sont connus. La France avec 350 couples constitue presque le quart des effectifs européens (Tucker et Heath, 1994 ; Hagemeijer et

Blair, 1997 ; Cramm, 2000). Les étangs de Vendres, Pissevaches et la Matte ont abrité jusqu'à 20-25 mâles chanteurs, ce qui confère au site une importance particulière quant à la conservation du Butor étoilé en Languedoc-Roussillon. Cette espèce est fortement menacée par la régression de la roselière, dont il dépend exclusivement. On ne connaît que très peu de choses sur ses habitudes alimentaires, sa reproduction et il est donc difficile d'invoquer d'autres menaces que la disparition de son habitat. Sur Vendres, le constat est flagrant, la disparition progressive de la roselière a provoqué une chute sensible des effectifs (20 mâles en 1989, 10 mâles en 2000). Sur Pissevaches, les tendances ne sont pas connues car l'essentiel des roselières se trouve dans des propriétés privées. En 2000, 3 à 4 mâles chanteurs ont été contactés.

- **Le Héron pourpré**

Environ 8 000 couples se reproduisent en Europe, sans compter l'imposante population russe et turque dont on ne dispose que d'estimations fortes imprécises. La France, avec près de 1000 couples occupe donc une place importante en Europe pour la conservation de cette espèce. L'étang de Vendres, qui a accueilli jusqu'à 336 couples en 1992 est donc un site majeur pour la nidification du Héron pourpré en France ! A lui seul, ce site a le potentiel pour accueillir plus de 30 % de la population française ! Outre la destruction de son milieu, la roselière et les marais d'eau douce, le héron pourpré semble subir de plein fouet les sécheresses qui sévissent sur ses quartiers d'hiver africains. De récentes études ont montré un lien relativement fort entre les années de sécheresse en Afrique et les effectifs nicheurs recensés les années suivantes en Europe. Toutefois, selon les auteurs de l'étude (Fasola et al., à paraître) les variations des indices mesurables (pluviométrie...) n'expliquent que 10 à 20 % de la variation annuelle des nicheurs. La disparition de la roselière sur Vendres, sur le site historique de la colonie a provoqué en 2000 un déplacement des oiseaux reproducteurs et seulement 70 couples ont été recensés, alors que l'effectif depuis 1982 a rarement franchit le seuil de moins de 100 couples avec une moyenne annuel de 158 couples reproducteurs !

Sur Pissevaches, aucune preuve de nidification existe sur le site alors que l'oiseau est vu chaque année dans les roselières du site. Elles constituent des sites d'alimentation important pour les oiseaux reproducteurs de Vendres.

- **Le Blongios nain**

Ce petit héron à une très vaste répartition de part le monde. En Europe, sa distribution est très discontinue, plus particulièrement en Europe occidentale dont la France, l'Espagne, l'Italie, mais abriterait tout de même entre 41 000 et 100 000 couples. L'imprécision vient encore une fois de la difficulté à recenser les populations russes. En France, avec une population de l'ordre de 300 couples, on peut considérer que l'espèce véritablement en danger de disparition. Ses statuts de conservation sont alarmant, il accuse un très fort déclin en Europe, mais n'est classée que vulnérable étant donné que la population est encore assez importante. En France, il est en tête de la liste rouge avec des espèces comme l'Aigle de Bonelli ou la Pie-grièche à poitrine rose et est donc considérée comme en Danger ! En Languedoc-Roussillon, il est également considéré comme en Danger étant donné le faible nombre de couples se reproduisant dans la région alors que les zones méditerranéennes sont considérées comme des secteurs de nidification privilégiées en Europe ! Localement, l'espèce est devenue très rare et actuellement nous sommes dans l'impossibilité d'affirmer qu'ils nichent sur l'étang de Vendres et sur Pissevaches malgré des mentions annuelles de l'espèce sur ces sites (forte discrétion de l'espèce).

- **L'Aigrette garzette**

Ce héron est omniprésent sur la façade méditerranéenne et atlantique méridionale. Sa population européenne est estimée à environ 34 000 – 50 000 couples dont presque 10 000 couples en France. Bien qu'elle soit commune sur les zones humides et en expansion sensible depuis le début des années 90, l'espèce conserve un statut fragile puisqu'il n'existe que quelques colonies de reproduction dont la survie ne tient souvent qu'à un fil. Dans l'Hérault, il n'existe que deux colonies de reproduction dont une est sur l'étang de Vendres. Cette colonie est très récente et s'installe au milieu des colonies de Héron cendré et pourpré. L'Aigrette garzette est un oiseau qui se cantonne très tard et l'apparition de la colonie est directement liée à la présence en nombre des autres espèces. L'espèce ne niche pas à Pissevaches. Elle n'y est présente qu'en alimentation..

- **Le Héron gardeboeufs**

Semblable à l'Aigrette garzette, ce héron se distingue par son écologie différente. Il est entièrement dépendant des activités agricoles, en particulier l'élevage des taureaux et chevaux puisqu'il se nourrit d'insectes récoltés dans les prairies pâturées. En Europe, les effectifs nicheurs sont voisins de 70 000 à 80 000 couples dont 4 000 à 5 000 en France. Tout comme l'Aigrette, l'espèce est en augmentation dans toute l'Europe, mais l'existence de quelques colonies de reproduction aux statuts très précaire rend cette espèce sensible. Dans l'Hérault, il n'existe qu'une seule colonie de cette espèce. Les basses plaines de l'Aude constituent l'un des sites les plus appréciés de l'espèce pour son alimentation, mais aucune colonie n'existe actuellement. La disparition de l'élevage et /ou l'entretien des zones de pelouses pourrait à terme poser des problèmes à l'espèce. A Pissevaches, l'espèce est présente toute l'année en alimentation dans les prairies pâturées.

- **Busard des roseaux**

Comme son nom l'indique, ce rapace est particulièrement inféodé aux zones de marais abritant des surfaces de roselières. Si l'Europe (hors Russie) accueille de 51 400 à 79 700 couples, la France, elle, n'accueille que de 1 000 à 5 000 couples. La région Languedoc-Roussillon abrite une population à peine supérieure à 100 couples représentant de 2% à 10% de l'effectif national. 5-7 couples nichent à Vendres et 3-4 sur Pissevaches. Si son lieu de nidification est surtout lié à la présence de roseaux, son territoire de chasse s'étend au delà des roselières et on peut alors le trouver jusqu'en garrigue où il recherche passereaux et petits rongeurs, base de son alimentation. Comme pour les passereaux paludicoles, la diminution des surfaces de roselières semble être la principale menace qui pèse sur cette espèce. Il ne faut toutefois pas négliger l'importance des nombreux dérangements pouvant être occasionnés en période de reproduction et les quelques cas de destruction volontaire (tir) ou non (démoustication). Les mesures de gestion et de protection des zones humides, particulièrement des roselières, lui seront bénéfiques comme à l'ensemble des espèces paludicoles. Le simple respect du statut de protection de cette espèce devrait éviter des pertes qui ne devraient plus avoir lieu maintenant.

- **L'Echasse blanche**

En Europe les effectifs nicheurs sont de l'ordre de 21 000 à 35 000 couples. La France constitue le troisième pays le plus peuplé avec un niveau de population quasi équivalent à celui du Portugal. La dernière enquête nationale (1995-1997) estimait la population nicheuse à environ 1 850 couples (Deceuninck et Mahéo, 1998). Le Languedoc, lors de l'enquête nationale, représentait pas moins de 28 % de l'effectif national et l'Hérault 16 % (Cramm, 1998). Les lagunes de notre département et de notre région sont donc d'une importance cruciale pour la conservation de cette espèce. A titre d'exemple, il est intéressant de mentionner qu'en 1999, l'Echasse blanche a connu des stationnements records en Languedoc-Roussillon avec une population estimée à 850 – 1240 couples soit l'équivalent des deux tiers de la population totale française dénombrée en 1996 lors de l'enquête nationale (Cramm et Ruffray, 1999). A Vendres, la moyenne des installations en 20 années de suivis se situent autour de 14 couples avec des maxima de 65 couples. A Pissevaches, 6 couples se sont reproduit en moyenne sur les 18 années de suivis avec un maxima à 40 couples.

Les milieux utilisés par l'Echasse blanche sont surtout composés de sansouïres à salicornes ou de prés salés plus ou moins inondés. Hormis les facteurs climatiques, non maîtrisables, ayant une influence sur les effectifs, la non-gestion des niveaux d'eau a une action directe sur l'installation des oiseaux et leur succès de reproduction. Une fois les oiseaux installés et les niveaux d'eau maîtrisés, le facteur le plus important en terme de dérangement sur les zones de nidification est l'accessibilité des sites par les promeneurs qui peuvent occasionner des pertes considérables (destruction des nids, prédation indirecte) lors de leur passage.

L'acquisition foncière ou tout au moins la maîtrise de la gestion du milieu sont indispensables en particulier pour gérer les niveaux d'eau et la fréquentation des sites. D'autres part la mise en place d'aménagements concrets et facilement réalisables pour susciter la nidification de l'espèce pourraient être envisagées.

- **Avocette élégante**

Cette espèce limicole dont les effectifs européens sont de l'ordre de 32 000 à 53 500 couples. En France, la population nicheuse a été évaluée à 2 500 couples lors de l'enquête nationale (Deceuninck et Mahéo, 1998). Plus de 25 % des effectifs français se reproduisent dans la région Languedoc-Roussillon. Le département de l'Hérault avec 320 couples en 1996 constituait le troisième

département français pour la nidification de cette espèce derrière la Vendée et les Bouches-du-Rhône (Cramm, 1998 et Deceuninck et Mahéo, op.cit.). Le département de l'Aude est colonisé depuis peu par l'espèce et les effectifs sont en augmentation. Sur les 2 sites concernés, seul Pissevaches l'accueille régulièrement puisque c'est le seul site qui présente une vaste zone lagunaire, habitat de nidification optimal pour ce limicole. Toutefois les effectifs ne dépassent guère la quarantaine de couples. Elle niche souvent en colonies mixtes en compagnie des Mouettes rieuses et des Sternes Pierregarins. La lagune de Pissevaches étant soumise à des fluctuations de niveaux d'eau à la fois inter- et intra- annuelles, l'apparition ou non des îlots est tout autant variable. L'augmentation du niveau d'eau en cours de saison peut provoquer la désertion des sites. En cas d'installation d'une colonie viable, le facteur principal de menaces est, sans aucun doute, le dérangement, les sites étant relativement accessibles.

- **Gravelot à collier interrompu**

Ce petit limicole strictement côtier a des effectifs européens de l'ordre de 22 000 à 43 000 couples. La France accueille près de 1500 couples (en diminution lente) dont les 2/3 sont en Méditerranée et il y a au moins 300 couples pour le seul département de l'Aude (Rousseau et Kayser, 1995 ; Base de données LPO Aude), ce qui en fait le premier département français.

Vendres accueille quelques couples tandis que sur Pissevaches, on estime la population nicheuse à environ 25-30 couples. Son habitat de prédilection situé strictement sur le littoral est variable (dunes d'arrière-plages, plages, pourtour de lagunes, sansouïres...) mais nécessite toujours des zones ouvertes présentant des îlots de végétation halophile. Les principales menaces, hormis les aléas climatiques et la prédation (limitée sur Pissevaches), sont la destruction de son habitat de prédilection par l'urbanisation et la surfréquentation "touristique" des zones de nidification. Outre les nombreux dérangements, le ramassage de poussins, jugés abandonnés à tort, cause des pertes directes.

L'aménagement et le maintien des zones de nidification (favorables à d'autres espèces) et la limitation de la surfréquentation par l'acquisition et/ou la gestion permettront d'enrayer le déclin de cette espèce.

- **Sterne naine**

Appelée communément "hirondelle de mer", ce petit oiseau piscivore a des effectifs européens de l'ordre de 30 000 à 46 000 couples.

En France, sa répartition est limitée aux seules lagunes méditerranéennes et à la vallée de la Loire et de l'Allier. Les effectifs français, à la fin des années 90, sont compris entre 1 300 et 1 700 couples environ (Cadiou, 1999). Le Languedoc joue un rôle important pour la conservation de cette espèce puisque environ 500 à 800 couples se reproduisent sur nos lagunes chaque année, ce qui représente parfois la moitié de la population française connue.

L'Hérault est bien souvent le département le plus peuplé, ces deux dernières années (1999 et 2000) pas moins de 350 couples ont tenté de s'y reproduire ce qui représente parfois près de 25 % de l'effectif français (Cramm et Rufay, 1999, 2001). L'Aude accueille en moyenne 150 couples chaque année. Seul Pissevaches accueille régulièrement cette espèce avec des fortunes diverses quant à la réussite de la nidification. L'espèce a besoin pour se reproduire d'îlots sablonneux dénudés ou faiblement végétalisés pas forcément au milieu de l'eau. Certains bords de lagunes, de plages ou des sansouïres clairsemées peuvent être utilisées. Hormis les aléas climatiques (coups de mer, fortes pluies, assèchement) pour lesquels cette espèce est particulièrement sensible, les principales menaces proviennent de l'urbanisation de la zone littorale et le fort dérangement dû à la surfréquentation des sites relativement accessibles. L'aménagement de sites de replis (cf. expérience LPO Aude), l'acquisition et la gestion de sites favorables à la reproduction et la maîtrise de la surfréquentation humaine sur les zones sensibles pourraient permettre à cette espèce de s'installer durablement.

- **Alouette calandrelle**

Ce petit passereau migrateur est assez bien représenté en Europe puisque pas moins de 2 à 3,5 millions de couples y sont présents. Ce chiffre est toutefois faible pour un passereau ! La France, elle, n'accueille que de 1 000 à 5 000 couples dont l'essentiel se trouve en Méditerranée, particulièrement en Crau (Provence). Comme partout et bien que ne connaissant pas précisément les effectifs, cette espèce est en régression lente mais constante depuis le 19^{ème} siècle. Pissevaches accueillent une vingtaine de couples alors qu'elle n'est pas connue sur Vendres, malgré la présence d'habitat favorable (mauvaise prospection ?). Elle affectionne les étendues ouvertes à végétation herbacée mitée comme la sansouïre et plus particulièrement le milieu dunaire d'arrière plage bien présent

notamment sur Pissevaches. Encore une fois, les menaces les plus avérées sont dues à l'urbanisation du littoral mais aussi à une trop forte pression humaine en période de reproduction. Des mesures d'aménagement, de gestion et de conservation des sites favorables à la reproduction et une maîtrise de la pression humaine en période de nidification devraient permettre d'enrayer le déclin.

- **Rousserolle turdoïde**

La Rousserolle turdoïde est en forte régression dans la plupart des régions françaises tout comme dans les autres pays européens. Si l'on estime ses effectifs européens entre 7 80 000 et 1 million 300 000 couples, la France compte aujourd'hui seulement de 3 000 à 5 500 couples. La Méditerranée compte environ 1 600 à 2 000 couples. Le seul étang de Vendres accueillait en 1988 environ 550 couples (Dallard, 1989), mais la dégradation de la roselière n'a pas permis à la population de se maintenir. Actuellement, l'effectif exact n'est pas connu, mais il a été estimé à une cinquantaine de chanteurs en 2000 (Rufay X. obs. pers.). Sur Pissevaches, la population ne dépasse probablement pas la cinquantaine de couples également. L'espèce dépend essentiellement des phragmitaies vigoureuses, en bordures des canaux ou de pièces d'eau et son alimentation est composée d'insectes récoltés à la surface de l'eau ou en vol. Les 2 principales menaces sont liées à la disparition de son habitat, quelle qu'en soit la raison (salinisation, brûlage, assec) et aux traitements chimiques pour lutter contre les moustiques réduisant les ressources alimentaires. La sauvegarde, l'extension et la gestion de son habitat de prédilection exclusif et favorable à d'autres espèces paludicoles tout en limitant les intrants liés à la démoustication permettront le maintien voire l'augmentation des effectifs de cette espèce.

- **Lusciniole à moustaches**

Avec une population européenne estimée entre 30 800 à 61 000 couples (hors Russie), c'est une espèce de passereaux relativement rare. Sa distribution en France est limitée aux grandes roselières des étangs côtiers de la Méditerranée et ne concerne que 1000 à 2000 couples. Son statut de conservation en Europe est provisoirement favorable. En France, l'espèce est considérée comme Rare et en Languedoc-Roussillon, elle figure dans la catégorie LR 16, c'est à dire que la région représente une part importante de la population nicheuse française (plus de 25 %). Vendres accueillait jusqu'à 230 mâles chanteurs en 1988, alors que l'effectif actuel est probablement de l'ordre de 100 chanteurs. Pissevaches ne doit accueillir qu'une vingtaine de couples maximum (manque de chiffres fiables) au regard de la superficie réduite de la roselière. Le cortège classique des menaces liées aux roselières a une importance sur la bonne santé de cette espèce : eutrophisation, salinisation, gestion des niveaux d'eau, récolte des roseaux et démoustication. Les mêmes menaces entraînent les mêmes mesures de conservation que pour la Rousserolle turdoïde.

- **Panure à moustaches**

Si en Europe (hors Russie) on estime la population entre 200 000 et 350 000 couples, la France n'accueille qu'environ 4 000 couples, avec le Languedoc-Roussillon et la Camargue comme zones principales de reproduction (environ 3 000 couples). Cette espèce est inféodée uniquement à la présence de vastes roselières inondées. De ce fait sa répartition en région Languedoc-Roussillon est très limitée. Pissevaches ne doit pas accueillir plus d'une trentaine de couples tandis que Vendres accueillait l'une des plus belles populations du Languedoc (1800 couples maxi en 1988 ; Dallard, 1989). Toutefois ce chiffre paraît colossal. Il n'est pas improbable qu'il y ait une surestimation du fait de la forte mobilité de l'espèce. En tout état cause, cela montre bien que cette espèce était fort abondante à la fin des années 80, ce qui n'est absolument plus le cas actuellement. L'espèce, sur Vendres a fortement régressée et l'espèce est devenue rare voir quasi absente du site. Ce phénomène de disparition a également été noté sur la réserve de l'Estagnol dans l'Hérault. Les causes de ces disparitions locales restent à l'heure actuelle inconnues. L'ensemble des mesures favorables aux espèces paludicoles seront également favorable à cette espèce : maintien voire l'augmentation des grandes roselières, limitation des apports de produits chimiques liés entre autre à la démoustication.